

Commune de  
**ST SATURNIN DU LIMET**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la mairie le :

**Le jeudi 10 octobre 2024**

**à 20 heures 30**

**Ordre du jour**

- Rénovation ancien commerce : Remise de pénalités
- Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG 53
- Fusion des Ehpad de St Saturnin, Ballots, Méral et Cossé-le-Vivien
- Droit de préemption urbain
- Restitution du plan de gestion du parc des Hunaudières
- Compte rendu de la commission « Aménagement bourg »
- Divers

St Saturnin du Limet, le 3 octobre 2024

Le Maire,  
Gérard BEDOUËT



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.